



Stanislas LALANNE, évêque de Pontoise

DOCUMENT OFFICIEL

## PÔLE DIOCÉSAIN DE LA DIACONIE

*« Aujourd'hui et toujours, "les pauvres sont les destinataires privilégiés de l'Évangile", et l'évangélisation, adressée gratuitement à eux, est le signe du Royaume que Jésus est venu apporter. Il faut affirmer sans détour qu'il existe un lien inséparable entre notre foi et les pauvres. Ne les laissons jamais seuls. »*

(François, *La joie de l'Évangile*, n° 48).

**L**a démarche de la diaconie dans le diocèse de Pontoise s'est engagée en 2005 lors d'une session annuelle de formation diocésaine.

En 2006, la charte de la diaconie a été publiée. On peut y lire : *« La diaconie est conjointement une démarche spirituelle et un projet d'animation pastorale à vivre en communauté. [...] C'est un état d'esprit, une attitude, une dynamique. Le diocèse de Pontoise doit répondre à sa vocation diaconale et permettre aux communautés et à chaque chrétien de mieux prendre conscience qu'il y a là un rendez-vous avec le Christ. [...] »*

*« l'exercice de la charité est un acte de l'Église en tant que telle et, au même titre que le service de la Parole et des sacrements, elle fait partie, elle aussi, de l'essence de sa mission originare »* (Benoît XVI, *Deus caritas est*, n° 32). »

La démarche de la diaconie a été approfondie et vécue de belle manière lors de la préparation puis au cours du rassemblement national à Lourdes « Diaconia 2013 ».

**Pour poursuivre cet élan et le renforcer, j'ai la joie de créer le pôle diocésain de la diaconie.**

## FONDEMENTS DU PÔLE DIOCÉSAIN DE LA DIACONIE

### *La Parole de Dieu*

Écoutée, méditée, partagée, elle nourrit et guide toute démarche de diaconie. Le service diocésain portera spirituellement cette démarche. Il aidera le diocèse avec les communautés, services et mouvements à vivre et à témoigner du Christ-Serviteur.

### *Le message final de « Diaconia 2013 »*

« Personne n'est trop pauvre pour n'avoir rien à partager. La fraternité n'est pas une option, c'est une nécessité. »

### *La mise en œuvre de la lettre pastorale « Vous êtes tous visages d'espérance »*

Particulièrement le troisième champ : « Vivre le service du frère comme une réponse à l'appel du Christ et à discerner sa présence ».

### *La place aux plus fragiles donnée au sein de la vie des communautés*

Mettre davantage au cœur de la vie diocésaine les personnes et familles atteintes par la pauvreté, la précarité et accueillir de leur part l'Évangile.

## COMPOSITION DU PÔLE DIOCÉSAIN DE LA DIACONIE

- un service diocésain,
- un conseil diocésain de la diaconie.

Le pôle diocésain de la diaconie est sous la responsabilité du délégué épiscopal à la diaconie et animé par lui. Au titre de sa mission, il est membre du conseil épiscopal.

## A. LE SERVICE DIOCÉSAIN

Le service diocésain de la diaconie est composé d'une équipe au service des paroisses, des doyennés, de l'ensemble des services du diocèse et des mouvements et associations.

### SA MISSION AU PLAN DE LA PAROISSE ET DU DOYENNÉ

#### *1. Aider les paroisses avec leurs EAP et conseils pastoraux à :*

– relire, renforcer et développer les initiatives et engagements de diaconie (solidarité, fraternité, charité) vécus au sein de la paroisse et de son territoire ;

– rechercher les conditions et moyens permettant que la place et la parole des personnes et familles les plus pauvres et les plus fragiles soient centrales au sein de la vie de la paroisse (accueil, catéchèse, célébrations des sacrements, liturgie, transmission de la foi, vie spirituelle, vie associative paroissiale...) et qu'elles nourrissent la foi, l'espérance et la charité de toute la communauté ;

– encourager la création de « groupes de partage » réunissant des personnes vivant des situations de pauvreté et d'exclusion cherchant à partager sur leur vie à la lumière de la Parole de Dieu ;

– favoriser la création et le développement de petites « fraternités de proximité » dans des quartiers, cités, villages... se réunissant régulièrement, partageant la Parole de Dieu, portant une grande attention à la vie des personnes, dans une attitude d'écoute attentive, de service fraternel, de témoignage, de présence ecclésiale, tout particulièrement auprès de celles qui se sentent à la périphérie de l'Église ;

– soutenir les projets et initiatives de diaconie engagés dans la paroisse et son territoire.

## **2. Promouvoir des rencontres régulières de chrétiens engagés auprès des plus vulnérables et au service du bien commun.**

Encourager des rencontres régulières d'échange et de relecture entre les personnes engagées avec les plus vulnérables et au service du bien commun (action publique, associative...) pour qu'elles puissent partager entre elles et avec la communauté ce qu'elles vivent et les aider à être témoins de leur foi en Jésus Christ au cœur de leur engagement et de leur vie.

## **3. Susciter la mise en relation d'initiateurs de projets de solidarité et de fraternité.**

– Faire circuler les initiatives prometteuses, afin que d'autres communautés chrétiennes puissent s'en inspirer.

– Encourager l'échange et le partage d'expériences entre communautés, y compris en favorisant les visites inter-paroissiales et inter-mouvements.

## **SA MISSION AU PLAN DIOCÉSAIN**

### **1. Animer un travail collectif entre les mouvements d'Eglise et services diocésains qui ont un caractère caritatif ou de solidarité avec une population fragilisée.**

Entreprendre un travail coordonné et fécond pour construire des projets en commun tant au plan local qu'au plan international.

### **2. Accompagner et relire spirituellement les engagements des acteurs de la diaconie.**

Proposer une récollection annuelle afin de soutenir, par l'écoute et la méditation de la Parole de Dieu, la dimension spirituelle et évangélique de l'engagement solidaire et fraternel.

### **3. Etre partenaire avec et en lien avec les différents acteurs du diocèse.**

– Par un travail inter-services étroit et régulier avec les autres services diocésains, en veillant à articuler les trois pôles de la vie de l'Eglise : annoncer, célébrer, servir.

– Par un travail d'alerte, de vigilance et d'analyse socio-économique :

– exercer une fonction de vigilance sur la situation sociale et d'exclusion dans le département.

– repérer les questions économiques, sociales et humaines touchant en particulier les personnes et groupes les plus fragiles et vulnérables, tant au plan du Val-d'Oise qu'au plan international.

– contribuer à l'analyse de ces situations et questions économiques, sociales et humaines.

– Par un travail avec des partenaires de la société civile : collaborer avec des associations et institutions de la société civile dans le champ social, celui du développement et de la solidarité, en fonction de priorités identifiées, dans le respect de l'enseignement social de l'Eglise.

– Par la promotion de cet enseignement social de l'Eglise : inciter les acteurs engagés au plan de la charité, du social,

de la solidarité à se former à l'enseignement social de l'Eglise pour donner une plus grande assise théologique et ecclésiale à leur engagement.

## **B. LE CONSEIL DIOCÉSAIN DE LA DIACONIE**

- Le conseil diocésain de la diaconie est présidé par l'évêque.
- Le vicaire général est membre de droit. En cas d'absence de l'évêque, il préside le conseil.
  
- Il est convoqué et animé par le délégué épiscopal à la diaconie.
  
- Il se réunit au moins deux fois par an.
  
- Il est composé d'un représentant :
  - du Secours catholique,
  - du CCFD-Terre-Solidaire,
  - de la Société Saint Vincent de Paul,
  - de la Fondation d'Auteuil,
  - de la pastorale de la santé,
  - de l'aumônerie de la Maison d'arrêt d'Osny,
  - de la pastorale des migrants,
  - du service de la mission universelle,
  - des membres du service diocésain de la diaconie,
  - de quelques personnes qualifiées nommées par l'évêque.

## **SA MISSION**

- Eveiller les chrétiens, les communautés chrétiennes et toute personne de bonne volonté à la diaconie et à la solidarité, tant au niveau du Val-d'Oise qu'au niveau national et international.

- Assurer une fonction de veille sur les situations de pauvreté et d'exclusion, en apportant des éléments de compréhension et d'analyse nécessaires afin d'aider l'évêque dans les orientations et décisions à prendre.

- Porter un regard global et le plus large possible sur les événements et situations qui affectent les personnes les plus fragiles et toutes celles qui ne trouvent plus leur place dans la société.

- Assurer la plus grande concertation, coordination et complémentarité possible des actions engagées à l'échelle diocésaine par les services et associations caritatives ecclésiales dans le respect des spécificités de chacune.

- Entreprendre des actions communes sur des projets ou champs en favorisant des synergies et en mutualisant, si possible, des moyens et des compétences pour le bien de la mission de l'Eglise.

- Rechercher des partenariats et des coopérations avec des acteurs non confessionnels qui agissent dans l'esprit et le respect de l'Evangile et de l'enseignement social de l'Eglise.

*Fait à Pontoise, le 8 septembre 2014,  
en la fête de Notre-Dame de Pontoise.*



+ Stanislas LALANNE  
Evêque de Pontoise